

Interpellation au Conseil communal de Nyon

Nyon, l'esprit immobile

En septembre 2008, la Municipalité sortait un numéro de sa Lettre d'informations pour promouvoir le slogan « Nyon, l'esprit mobile ». Un éditorial, sous la plume de Mme la Municipale Elisabeth Ruey-Ray, évoquait les défis de demain dans le domaine de la mobilité pour la ville.

La présente interpellation traite de la gestion de plusieurs dossiers au sein du dicastère de la police, de la mobilité et des transports.

1) Quand l'immobilisme ne résout pas les problèmes d'ouverture des magasins.

Dans sa réponse à une interpellation sur les horaires d'ouverture des magasins durant l'Eurofoot, la Municipalité répondait lors du Conseil communal du 23 juin dernier: « *Par ailleurs, la Municipalité souhaite que la convention collective de travail entre la SIC et UNIA puisse être finalisée. Elle s'engagera, dès la fin de l'Euro 08, pour mettre en place les conditions-cadres nécessaires (organisation des séances, participation à titre de modérateur, établissement des procès-verbaux). Lorsque les partenaires sociaux se seront accordés, la Municipalité entrera en matière pour une évolution des horaires de commerces.* ». Pour rappel, lors de l'Euro, la Municipalité avait refusé une demande de prolongation des horaires d'ouverture des magasins. La SIC avait réagi vigoureusement.

Aujourd'hui, la Municipalité accède aux demandes de la SIC concernant les traditionnelles ouvertures des magasins avant Noël. Cette fois, c'est UNIA qui dénonce ce choix. Dans un interview dans le quotidien 24 Heures du mercredi 5 novembre, la Municipale en charge de ce dossier précise « *Nous n'avons pas voulu faire traîner les choses. Et il faut mieux attendre que la Municipalité soit à nouveau complète pour reprendre un dialogue plus serein dès janvier prochain sur l'ensemble du dossier* »

Je pose les questions suivantes à Mme la Municipale responsable de ce dossier:

- Existe-t-il une réelle volonté politique municipale visant à promouvoir un accord entre la SIC et UNIA, par exemple sous la forme d'une convention collective ?
- Quelles ont été les démarches entreprises par les personnes responsables de ce dossier à la Municipalité dès la fin de l'Euro ? A quelles dates ? Avec quels résultats ?
- La Municipalité estime-elle avoir tenu ses engagements ?
- Suite aux propos de Mme la Municipale Ruey-Ray à la presse, doit-on comprendre que la Municipalité, dans sa composition actuelle, est incapable de régler cette question ?
- Que va entreprendre la Municipalité, dès demain, pour faire avancer ces négociations ?

2) Quand l'immobilisme joue avec la patience du motionnaire sur l'avenir de la place du Château

Le 30 septembre 2002, votre serviteur déposait une motion sur l'avenir de la place du Château et son rôle actuel de parking. Lors du Conseil communal du 30 avril 2007, le motionnaire demandait des nouvelles sur le traitement à cette motion. La Municipale responsable demandait alors un délai supplémentaire. Aujourd'hui, malgré un parking de la Duche ouvert depuis des mois, le musée du Château en activité et un nouveau concept de parcage au centre-ville, toujours aucune réponse.

L'article du règlement du Conseil communal concernant la réponse de la Municipalité aux motions précise (art 89): « *La détermination de la Municipalité doit être déposée dans les 6 mois qui suivent*

la prise en considération. Des délais supplémentaires peuvent être accordés par le bureau du Conseil sur demande justifiée et motivée de la Municipalité. Sauf cas de force majeure, la prolongation ne peut excéder deux ans. »

Je pose les questions suivantes à Mme la Municipale responsable de ce dossier:

- Pouvez-vous me communiquer les demandes motivées que la Municipalité a transmis au bureau du Conseil permettant de demander un délai supplémentaire ? Est-ce que la Municipalité estime que l'avenir de la place du Château est un cas de force majeure ?
- Est-ce que l'étude de la réponse à cette motion, datant de plus de 6 ans, a déjà débuté ?
- Pouvez-vous me dire quand la Municipalité répondra à cette motion ?

3) Le comble de l'immobilisme: le retour en arrière en matière de sécurité routière

Alors que la question de la sécurité de piétons semble devoir être au coeur des préoccupations de toute municipalité, plusieurs nouveaux aménagements routiers interrogent cet état de fait.

a) Zone 20 km/h derrière la gare:

Force est de constater que les véhicules motorisés empruntant cette route ne le font pas à 20 km/h. L'absence de trottoir expose donc les piétons à des risques importants, liés à une vitesse « excessive » et au parage chaotique des véhicules dans cette zone.

b) Nouveau passage-piéton devant le Tea-room « Bolatto » (Avenue Cortot):

Jusqu'à hier, les écoliers des écoles du Couchant étaient « contraints » d'emprunter le passage souterrain qui se situe à une centaine de mètres de ce nouveau passage-piétons. Aujourd'hui, une partie de ces mêmes écoliers empruntera un passage moins sécurisé qu'avant !

Je pose les questions suivantes à Mme la Municipale responsable de ce dossier:

- Quel bilan la Municipalité fait-elle des aménagement routiers se situant derrière la gare ?
- Quelles mesures seront prises pour assurer la sécurité des piétons à cet endroit ?
- Pourquoi la Municipalité réduit, de fait, la sécurité sur le chemin de l'école du Couchant ?
- Est-ce que la Municipalité va reconnaître son erreur et supprimer cet aménagement ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses précises à ces différentes questions.

Yves Froidevaux

Nyon, le 9 novembre 2008